



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 69 - Janvier-Février-Mars 2016 - 4€



Sommaire

Le Billet
Oui, les femmes réagiront!
page 1

Les décrets lois Laval de 1935
page 2

Les Rendez-vous de Blois
L'apport émancipateur de la CGT
d'hier à aujourd'hui
page 4

Dossier
Le syndicat des bureaux-gares
et ambulants de Paris
Création et 10 questions
à Michel Delugin, premier
secrétaire général du syndicat
page 6

La vie de l'IHS
Participation aux Conférences
UFR-UFC 40: anniversaire
70: anniversaire du congrès
fédérateur de la 3^e fédération
postale
page 12

A lire
Histoire de la CGT
Sac à terre
page 16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Oui, les femmes réagiront!

En cette année 2016, le 8 mars, journée internationale des femmes, reste d'une brûlante actualité. Tant que l'égalité des femmes et des hommes ne sera pas atteinte dans les faits, il sera nécessaire de la célébrer.

Dans le monde entier, des femmes se réunissent pour fêter cette journée en souvenir de celles qui ont œuvré pour le bien de l'humanité.

Mais c'est aussi l'occasion de réfléchir aux différences imposées par nos sociétés entre les femmes et les hommes. Les situations sont variées selon les pays mais aussi selon les classes sociales.

Les politiques d'austérité engagées par le gouvernement, la loi "Macron" par exemple, ont mis les femmes en première ligne de ces attaques avec notamment le travail dominical. Les propositions passées de la droite, voire de l'extrême droite, convergent pour faire obstacle au progrès humain et pour faire régresser les droits des femmes dans notre pays.

Ces attaques sont visibles dans le domaine de l'égalité professionnelle, de l'éducation ou encore du droit à l'IVG.

Sagissant de l'extrême-droite, qu'on ne s'y trompe pas, le programme du Front National est d'abord antisocial. Nombre de ses propositions visent les droits des femmes conquis de hautes luttes. Vouloir organiser l'asphyxie budgétaire du Planning familial, c'est en finir avec l'accès à l'avortement. Ce qui conduit à priver les femmes, notamment les plus modestes, d'un droit acquis grâce à nos luttes et à l'engagement au parlement de Simone Veil. C'est la remise en cause de tout le travail de prévention et d'éducation à la sexualité mené par le Planning familial auprès des jeunes. N'oublions pas que les députés (ées) du Front National ont voté contre la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ils ont également voté contre la directive européenne sur les congés de maternité et contre la ratification de la convention d'Istanbul de luttes contre les violences faites aux femmes. Au fond le projet de société que veut mettre en place le Front National est de renvoyer les femmes à la maison. Quel avenir pour les femmes et également pour les hommes ?

Tous les ingrédients existent donc pour que les femmes relèvent la tête et se fassent entendre partout sur le territoire mais aussi dans le monde entier.

Alors oui, nous serons nombreuses à nous exprimer.

"La femme est l'avenir de l'homme", comme l'affirmait Aragon et le chanteur Jean Ferrat.

Thérèse François

Les deux salles de la Bourse sont pleines à craquer. On compte 5 000 participants. L'ordre du jour voté unanimement stigmatise les décrets lois.

Les deux fédérations, confédérée et unitaire, signent un même texte pour la première fois et appellent à une manifestation le 14 juillet 1935, qui est très réussie.

Les décrets lois

Le gouvernement Laval passe outre. Le 15 juillet, les décrets lois sont lancés. De juillet à octobre, 500 sont signés et publiés.

Pour les fonctionnaires et les services publics, les principales mesures sont les suivantes :

- Un prélèvement de 3 à 10% sur les traitements et indemnités qui s'ajoute aux décrets lois Doumergue. Pour les traitements inférieurs à 8 000 Francs, le prélèvement est de 3% ; entre 8 000 et 10 000 francs, il est de 5% ; au dessus, il est de 10%. Comme sont intégrés au traitement les indemnités, toutes les petites catégories des PTT sont sous le coup du prélèvement de 10%.
- les minima d'ancienneté exigés pour obtenir un avancement de classe ou d'échelon sont augmentés d'un an,
- l'indemnité de résidence des femmes fonctionnaires mariées à un fonctionnaire est supprimée. Cela

représente une perte de 2 240 francs à Paris pour un ménage de fonctionnaires.

- Interdiction du cumul d'une pension d'ancienneté et d'une pension de réversion.
- prélèvement de 10% sur la retraite du combattant.

Aux PTT, un jeune postier travaillant à Paris qui a déjà perdu 390 francs avec les décrets lois Doumergue, perd à nouveau 1 135 francs pour un traitement de 10 215 francs/an.

L'allongement d'un an de l'avancement d'échelon se traduit ainsi : pour un facteur par exemple, la durée des carrières passe de 22 ans à 30 ans ; pour un agent des lignes, elle passe de 17 ans à 25 ans. L'un des décrets lois du 16 juillet relève il est vrai les taux d'indemnités pour charge de familles à partir du 3^e enfant. Mais un autre décret loi du 16 juillet supprime le cumul des indemnités pour charges de famille avec les majorations de pensions pour enfants de la loi du 31 mars 1919.

Le ministre des PTT contresigne un décret pris en exécution des décrets lois du 16 juillet qui prévoit une réduction de 6 809 000 francs crédits de personnel pour 1935 et de 250 millions de crédits de la 2^e section du budget (matériel, locaux, travaux, etc).

La répression aux PTT

Suite aux décrets lois, à l'appel de toutes les organisations syndicales, une grande manifestation des travailleurs des services publics a lieu le 19 juillet : 50 000 manifestants occupent le quartier de l'Opéra de 17h30 à 20 heures. Des fonctionnaires et des postiers sont arrêtés.

Le ministre des PTT intervient pour que les postiers ne soient pas relâchés afin qu'ils soient portés absents le lendemain et ainsi répétés. Ils ne pouvaient pas être sanctionnés pour leur participation à la manifestation, ils le seront pour absence irrégulière. **Ces 63 postiers passent alors devant le conseil de discipline. Ils se voient infliger un mois de suspension de fonctions.**

La réunification

Malgré la répression, les luttes se développent dans tous les services. Les aspirations à l'unité sont telles que le processus est en marche et aboutira à la réunification de la CGT confédérée et la CGT unitaire au congrès de Toulouse des 2 à 5 mars 1936.

Aux PTT, un congrès fédéral d'unité se réunit les 10-14 décembre 1935 à la Grange aux Belles.

Les résultats de la réunification ne entraînent pas face à l'énorme puissance syndicale. A compter du 1^{er} janvier 1936, les prélèvements sont réduits. Plusieurs actions comme celle des facteurs marseillais sont couronnées de succès. Le 17 janvier 1936, la Fédération postale réunifiée est reçue par le ministre des PTT et obtient que tous les révoqués soient réintégrés incessamment.

Suite à un vote commun des députés socialistes, communistes et radicaux le 18 janvier à la chambre, Laval démissionne le 22 janvier 1936. Il va s'illustrer comme ministre de Pétain pendant la guerre et sera fusillé le 15 octobre 1945.

Quelques mois après la démission de Laval, le 5 mai 1936, c'est la victoire du Front populaire. Les mesures prises dans les décrets lois sont rapportées.

Paulette Zaganiacz

SEULES ANNEE - N° 481 Le numéro : 4 fr. 50

La Bataille des P.T.T.

Abonnement :
1 an 20^{fr.}, 6 mois 12^{fr.}
compte postal n° 12

ORGANE HEBDOMADAIRE
DU
SYNDICALISME
D'ACTION

REDACTION ET ADMINISTRATION : 145, RUE SAINT-MAUR, PARIS (XI)

L'unité corporative ? Oui ! Mais, tout de suite, organisons la bataille contre les décrets-lois de misère

C'est à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité corporative et à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité syndicale. C'est à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité corporative et à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité syndicale. C'est à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité corporative et à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité syndicale.

Les P. T. T. parisiens manifestent contre les sanctions et les décrets-lois

C'est dans l'attente que nous devons la victoire de l'unité corporative et à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité syndicale. C'est à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité corporative et à nous seuls que nous devons la victoire de l'unité syndicale.

Pour une Fédération postale unique

La réponse de la Fédération Postale Unitaire

La Bataille des PTT du 8 août 1935.

Aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois
(8, 9, 10 octobre 2015)

L'apport émancipateur de la CGT, d'hier à aujourd'hui

C'est le thème qu'avait choisi d'aborder l'IHS CGT, dans une demi-journée d'étude organisée à l'IUT de Blois le vendredi 9 octobre 2015 dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois, consacrés aux Empires.

Avant la seconde guerre mondiale, le consensus colonial n'épargne pas la classe ouvrière. La CGTU, soutenue par le PCF, est bien isolée lorsqu'elle affirme en 1925 à l'occasion de la guerre du Rif, son engagement anticolonial. C'est surtout après la seconde guerre mondiale que la CGT entre de plain-pied dans la lutte anticoloniale. Se positionnant contre les guerres d'Indochine puis d'Algérie, elle organise ainsi de nombreuses actions d'envergure. Son engagement en Afrique Noire est également intense.

Après avoir examiné les fondements internationalistes de la CGT à l'origine de son positionnement, dans une intervention préparée par Bernard Thibault et présentée par Elyane Bressol, cette demi-journée a permis d'aborder de manière approfondie l'action de la CGT dans la lutte anticoloniale à partir de deux interventions très fouillées sur la guerre d'Algérie et sur la guerre d'Indochine réalisées par Anissa Bouayed et Alain Ruscio, historiens de grande qualité.

Notre IHS est intervenu pour faire part de nos travaux de recherche sur l'activité de la Fédération pendant la guerre d'Indochine (1946-1954) et la guerre d'Algérie (1954-1962).

Le numéro spécial du Relais, supplément au numéro 15 d'août 2002, consacré à «*La Fédération CGT des PTT et la guerre d'Indochine*», en rend compte à partir d'une étude du Journal fédéral conduite par Maurice Desseigne, partant du rapport au Conseil National de la Fédération des 22 et 23 Juin 1954, pré-

senté par Georges Frischmann, s'exprimant ainsi: «...Je ne dirai ici que l'extrême faiblesse de nos luttes pour la Paix, le faible nombre de nos comités pour la Paix dans ces mêmes PTT qui ont tant souffert de la préparation à la guerre. Pourquoi? La question reste entière avant la discussion; nous demandons au Conseil National de dire enfin pourquoi cette faiblesse grave. Qu'est-ce que la Fédération a fait ou n'a pas fait dans cette voie? Qu'est-ce qui freine à la base? Comment expliquer ce refus de nos sections syndicales? De nos meilleurs militants dans ce domaine?...»

Si la guerre débute en 1946, la première expression dans le journal fédéral, envoyé chaque mois au domicile de chaque adhérent, date de septembre 1948, sous la plume d'Adèle Lecoq et l'aborde sous le double aspect revendicatif (les crédits de guerre sont pris sur les moyens nécessaires à la satisfaction des revendications) et humanitaire. En avril 1949, Madeleine Colin la place sous le signe de la liberté et de l'indépendance du peuple vietnamien. Il s'ensuit un appel à manifester le 2 octobre 1949, journée internationale de la Paix, à l'issue de laquelle nombre de militants seront sanctionnés par un Ministre que l'histoire retiendra sous le nom de «Thomas les sanctions». Sanctions qui ne seront pas sans effet et pèseront lourd sur les consciences, y compris parmi nos syndiqués.

Un tonitruant article de Jean Abbadie, secrétaire de la Région Parisienne, dans le journal de janvier 1950, intitulé «*Il était une autruche*» illustre la combativité de la direction fédérale. Contre la répression qui s'intensifie dans les années 1951 et 1952, les initiatives prennent de l'ampleur, particulièrement en 1953 avec la lutte pour faire libérer Jeanne Berge⁽¹⁾, et en 1954 où la Vie Ouvrière de juin fait état d'initiatives prises par les Postiers dans le Rhône avec des pétitions signées par centaines à



l'inter, aux Chèques et au Bureau Gare de Lyon et remises aux représentants de toutes les nations siégeant à Genève.

Au total donc, beaucoup de détermination de la direction fédérale mais de grosses difficultés, et aux questions posées par Georges Frischmann au Conseil National de juin 1954, la réponse la plus courante, c'était que «*dans les services, le collectif militant était taxé (ou craignait d'être taxé) de faire de la politique*».

En même temps les plus anciens d'entre nous ont remarqué que dans ce difficile combat contre la guerre d'Indochine et pour la Paix, de nombreux postiers ont pris conscience de l'utilité du syndicat, y ont pris leur place, y ont milité et fait rayonner la CGT dans leur profession et au delà.

La difficulté du combat contre la guerre d'Algérie est similaire

Dans un article du Relais de janvier 2012, Jacqueline Guichard, militante CGT aux Chèques Postaux de

Paris à l'époque de cette guerre, déclare: «il régnait un racisme latent envers l'immigration, une répression envers les militants. En riposte aux attentats de l'OAS du 7 février 1962, nous, les militants de la CGT, distribuions, à 5h30 le matin du 8 février, les tracts appelant à la manifestation du soir, à l'appel des syndicats et des partis de gauche, nous arpentions les services pour expliquer, pour essayer de débattre.

Cela a été dur, très dur: les collègues, soit baissaient la tête, feignant de ne nous voir ni nous entendre, ou pour les partisans de l'Algérie Française, nous insultaient. »

Le soir, Jacqueline est allée à la manifestation avec quelques camarades; pour échapper à la violence de la police, elle se retrouvera dans l'escalier de la station de métro Charonne, où les grilles avaient été fermées, avec sa camarade Anne-Claude Godeau. Anne- Claude y laissera la vie...

Pour la Fédération CGT des PTT, la guerre d'Algérie, c'est également, «l'affaire René Boyer», ce jeune militant des Chèques Postaux de Paris.

(Voir le Relais n°3, août 1999).

Le 3 janvier 1958, il adresse une lettre au Président de la République, indiquant qu'il refuse de répondre à l'appel sous les drapeaux à compter du 11 janvier 1958 à Beni-Messous en Algérie.

Il sera condamné à deux ans de prison du 21 janvier 1958 au 24 Janvier 1960. Traduit en conseil de discipline, sa révocation est prononcée par 6 voix pour (les 4 représentants de l'Administration et les 2 représentants du personnel FO) et 2 voix contre (les 2 représentants CGT)...

Reprenant des études de droit, René deviendra avocat... Et travaillera à plusieurs reprises avec la Fédération.

Sous l'impulsion de Louis Cardin, l'IHS de notre Fédération a également produit plusieurs articles et une brochure autour de la question de la **Coopération Technique**. Des accords sont signés entre le gouvernement français et l'Exécutif provisoire algérien le 28 août 1962. De son côté, l'UGTA des PTT d'Algérie a sollicité la CGT pour une

aide nouvelle à apporter aux travailleurs et aux syndicats algériens: aider à la remise en marche des services indispensables à la reprise économique en Algérie. Entre 1962 et 1972, plusieurs militants répondront à cet appel. Louis Cardin, qui y a directement participé, continue de travailler sur cette question (voir Le Relais n°68).

A l'issue de cette demi-journée d'étude, notre IHS, représenté par Patrick Bourgeois, Paulette Zaganiaz, Maurice Bisault, Robert Gilles a remis aux deux conférenciers la brochure sur l'histoire de la Fédération CGT des PTT en Algérie et le supplément au Relais n°15 sur la guerre d'Indochine.

Maurice Bisault et Michel Vareille ont grandement participé à la tenue du stand de l'IHS CGT.

Robert Gilles

1. Une jeune postière arrêtée en 1952 pour avoir pris la défense des combattants vietnamiens, torturée et condamnée à 20 ans de travaux forcés par un tribunal de Saïgon.



27 novembre 1955 : Premier congrès du syndicat CGT des bureaux gares et ambulants parisiens

Le *Bulletin des Ambulants et des Bureaux Gares* d'octobre-novembre 1955 n°1, nouvelle série, édité par la Fédération Postale, Région parisienne Ile-de-France, titre "Pour un syndicat départemental des gares et ambulants parisiens".

Il s'appuie sur les discussions des congrès régionaux successifs, considérant que le Syndicat de la Seine est un syndicat lourd, parce que rayonnant sur un grand nombre de sections, dans des services totalement différents et devant organiser l'action de nombreuses catégories. La structure du Bureau Régional tente de répondre à ces besoins en comportant des secrétaires de "branches" et des secrétaires de "catégories". A plusieurs reprises, le Bureau Fédéral devait examiner avec la direction de la Région, aussi bien la direction que le fonctionnement du syndicat départemental de la Seine...

Il précisait, dans sa lettre aux membres de la CE départementale de la Seine, qu'il proposait d'éviter d'aboutir à la constitution de syndicats départementaux de catégorie. Des syndicats de catégorie conduiraient en effet sur des positions d'un corporatisme ou d'un autonomisme étroit et sectaire, c'est-à-dire à l'encontre de la ligne que s'est tracée le Congrès Confédéral.

La proposition du Bureau Fédéral portait donc sur la constitution de syndicats départementaux dirigeant chacun des "groupes d'entreprises de même activité professionnelle ou de même nature et dont les personnels ont, soit certaines affinités, soit le plus souvent une même direction administrative".

Ces propositions faites et précisées par une lettre du Bureau Fédéral du 5 août 1955, discutées et admises dans ses grandes lignes par la CE de la Seine, ont abouti à préciser dans un document du 1^{er} octobre 1955 que 5 syndicats pourraient être créés : les Postaux, les Télécommunications, l'Acheminement, les Services Financiers, les Services Auto.

Le Comité départemental du 11 octobre 1955 a pris la décision de convoquer les congrès départementaux de décentralisation avant la fin de l'année. La composition proposée du **Syndicat de l'acheminement** est la suivante: les différentes lignes d'ambulants avec leurs centres de tri, y compris celui de Paris Aviation, soit actuellement 7 sections syndicales : Nord, Est, PLM, Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, Aviation.

La CE départementale de la Seine, en accord avec la Commission des Gares et Ambulants, a désigné son bureau provisoire, chargé de la préparation du Congrès.

Bureau provisoire : Pénissard, Henrot, Eyzat (Secrétaires Régionaux), avec Brillant (Nord), Delugin (PLM), Lafourcade (Aviation), Lapous (Saint-Lazare), Souchon (Nord), assisté de Dunet, March et Pellerin (Secrétaires Fédéraux).

Le *Bulletin des Ambulants et des Bureaux gares* rappelle ensuite quelques aspects sur le rôle et le fonctionnement de chaque syndicat départemental, la coordination des syndicats départementaux de la Seine, l'intérêt de cette décentralisation.

Il fait état des propositions de la Commission des gares concernant la composition de la CE : 20 agents et 20 employés, en ajoutant que des propositions pour les Techniques, les Jeunes, les Femmes pourront être précisées au congrès. Quant au Bureau, il comprendrait : 1 secrétaire général, 1 secrétaire administratif, 1 trésorier (ces postes pouvant être doublés d'un adjoint), 1 secrétaire des employés, 1 secrétaire des agents, 1 secrétaire des jeunes. Aucun permanent n'est prévu.

Le *Bulletin des Ambulants et des Bureaux Gares* n°2 de novembre 1955 insiste sur la préparation du Congrès : assemblées de syndiqués par service, par catégorie, par brigade, réunion des organismes réguliers, où, en plus de l'activité et des finances, il est nécessaire que parviennent des propositions de candidatures de chacune des catégories existantes, agents, employés et techniques, **en tenant compte de l'activité manifestée dans les luttes récentes et actuelles.**

Et la CE départementale étant l'organisme de direction, il conviendrait d'y présenter des camarades ayant la confiance du personnel.

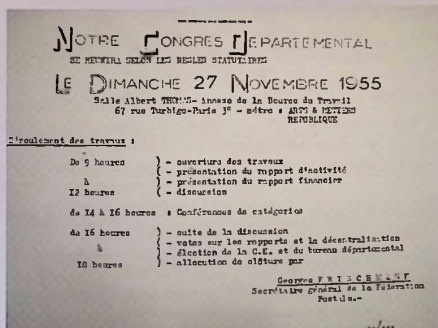
Enfin, sur la base d'1 délégué pour 25 adhérents, les sections ont droit à : Nord : 11; Est : 7; PLM: 17; Austerlitz : 9, Montparnasse : 2; Saint-Lazare : 9; Aviation : 4.

Les membres de la CE régionale sortante sont, comme d'habitude, délégués de droit. Les délégués jeunes peuvent et doivent être désignés par les Jeunes en supplément.

Ce premier congrès portera Michel Delugin au poste de Secrétaire Général. Il sera réélu à ce poste lors de chaque congrès annuel jusqu'en 1975. Il a accepté de répondre à nos questions sur cette période 1955-1975 et a fait don à l'IHS de quelques archives, notamment ses petits carnets où il notait, au jour le jour, les faits marquants de la vie sociale dans les Bureaux Gares et Ambulants Parisiens.

Un prochain article du Relais abordera les 20 années suivantes, où se succéderont à la direction du Syndicat, Paul Reynès, Christian Klowskowsky et Patrick Devineau.

10 questions à Michel Delugin, secrétaire général des bureaux gares et ambulants parisiens de 1955 à 1975



1° Qu'a apporté la création du Syndicat des Bureaux Gares et Ambulants en terme de dynamique collective, sachant qu'il existait déjà des sections syndicales actives?

Les centres de tri parisiens étaient déjà habitués à une activité autonome, mais il est vrai que l'arrivée d'un syndicat avec les structures classiques : CE, bureau, secrétariat, ... constituait un nouvel outil favorisant les contacts et les luttes et dont ils surent se servir rapidement.

Avant la création du syndicat, nous fonctionnions avec une commission régionale dite des bureaux-gares et des ambulants de Paris, placée sous l'égide du secrétariat régional responsable de tous les services.

Chaque section possédait une direction, élue ou désignée. À ma connaissance, nous ne bénéficions pas de détachements. Cela était revendiqué, mais un peu mollement, me semble-t-il. Il est vrai que nos horaires de vacations nous permettaient des réunions régulières.

Nous étions dans une période que certains ont appelé un peu abusivement "les trente glorieuses". Il faut reconnaître que la situation sociale, héritière de la mise en application d'une partie du programme du CNR, était très différente de celle d'aujourd'hui. Le chômage était, comme on dit, résiduel, les luttes syndicales nombreuses et, malgré le maintien du frein de la division, nous obtentions, particulièrement au plan local, des avancées appréciables.

En 1955-1956, la CGT venait en tête dans tous les services, sauf à Saint-Lazare où FO nous devançait de peu... mais la situation allait être renversée avec l'arrivée de Christian Sabouret et de Camille Beaussant. Après la grève d'août 1953 et celle de décembre-janvier 53-54, un syndicat dit "autonome" arrivait en seconde position et avait profité des

lourdes pertes d'adhérents de FO et de la CFTC, peu influente, à part à Montparnasse.

Ce syndicat autonome FNSA joua un rôle non négligeable, notamment au PLM, jusqu'au jour où les membres du Parti Socialiste, qui étaient passés à cette autonomie, furent "invités" à revenir à la maison mère ...FO (ndlr). La FNSA y perdit sa substance...

2° Tes notes sur ton carnet de l'année 1955 indiquent quelques accrochages en décembre et en janvier 1956 avec Georges Halle, qui avait été membre du Bureau Fédéral de 1945 à 1950, et qui travaillait avec toi au PLM.

Georges Halle, après avoir été à la Libération et jusqu'en 1947 trésorier fédéral, n'avait pas été repris à ce poste. Il en voulait donc à celles et ceux qui l'avaient ainsi "démissionné". Il notait sur un petit carnet ce qu'il jugeait être des erreurs de la fédération. Bien sûr, on réagissait, mais avec un recul de 50 ans, je pense qu'au PLM, nous aurions dû nous montrer plus souples. L'affaire n'a été douloureuse que pour lui, qui s'est pourri la vie, alors que quelques explications franches auraient pu, peut-être, dissiper ce malaise. La Région a bien essayé de provoquer des rencontres, mais elle n'a pas réussi à faire bouger les choses...

3° La bataille autour des revendications constituaient le socle de l'activité du syndicat et a entraîné de nombreuses grèves marquées par des avancées en matière de revalorisation des heures de nuit, de points d'indice supplémentaires pour les courriers convoyeurs par exemple; mais il fallait aussi se préoccuper des questions de cantine, de logement, d'activités sportives, culturelles. Comment tout cela fonctionnait-il ?

Si les revendications salariales constituaient une partie importante de notre activité, elles ne nous empêchaient pas de nous occuper d'autres questions.

Ainsi les **cantines** (excuse-moi, les restaurants administratifs), pendant tout un temps (jusqu'à la fin des années 60) étaient dirigées - au PLM notamment - par la direction, par l'intermédiaire d'affidés ayant même parfois la carte CGT. Or la nourriture était mauvaise et nous étions, en tant que syndicat le plus fort, critiqués pour ne pas pouvoir faire supprimer ce que les personnels appelaient le "Petit Salon", soit une grande pièce fermée, réservée au directeur et à

quelques uns de ses privilégiés et où, bien sûr, la cuisine avait une autre saveur que celle de la tambouille servie à midi et à minuit dans la salle commune. En 1968, quelques 75% des électeurs nous signifiaient leur volonté de nous voir fermer le "Petit Salon" et d'entreprendre un grand nettoyage dans la cantine. Ce qui fut fait.

Le logement social était traité au plan régional et national. A notre niveau, nous n'avions pas voix au chapitre. Cependant, nous nous efforcions d'aider les jeunes arrivants à se loger. Certains d'entre nous étaient en contact avec les hôteliers de l'entourage du bureau, lesquels leur signalaient les chambres vacantes. Nombre de jeunes ont été ainsi logés.

Le sport : la revendication de former des équipes de football et de rugby nous était posée.

Les contacts avec l'ASPTT ne furent pas positifs. Ce grand club omnisport ne souhaitait pas l'introduction du sport au sein même de la profession; on sentait que les dirigeants craignaient, avec ces nouveaux membres, pour leur réélection future. Bref, les camarades qui s'étaient engagés dans cette démarche (soutenue par le syndicat) comprirent vite qu'ils n'étaient pas les bienvenus.

Ils se tournèrent alors vers la FSGT, tout heureuse, elle, de cet apport juvénile. Des équipes se constituèrent (football et rugby). Une précision : pour les dirigeants du syndicat, il ne fut jamais question d'instrumentaliser le sport comme moyen de propagande en faveur de la CGT.

4° A la fin des années 1950, début des années 1960, il existait dans les Bureaux Gares et Ambulants de Paris des sections FO, CFTC, Autonomes. Quels étaient les rapports?

La création de la CFDT en 1964, issue de la scission de la CFTC, a-t-elle modifié la donne ?

Dans les années 60 et 70, nos rapports avec la CFTC s'étaient améliorés. Mais avec les adhérents de la CFDT, ils n'étaient pas toujours faciles, car nous avions bien compris leur stratégie qui était de sur-enchériser sur les revendications et les formes de lutte, pensant que c'était là le meilleur moyen de nous affaiblir. Un de leurs idéologues avait donné

l'exemple de FO qui, depuis sa scission, n'était pas parvenue à s'implanter dans le monde ouvrier. Il leur fallait donc agir différemment! Cependant, l'aspiration à l'unité d'action était très forte. L'unité avec la CFDT créait un climat nouveau. Voyant pour elle les dangers possibles d'un débordement réel, la marche arrière, fut mise, au grand dam de certains de leurs militants.

5° Le Syndicat est constitué en pleine guerre froide et dans un contexte international complexe avec notamment l'intervention soviétique en Hongrie en 1956, la révélation des crimes du stalinisme, mais aussi au moment de la guerre d'Algérie. Y a-t'il eu des répercussions dans le syndicat ?

Les problèmes politiques que tu cites n'étaient guère évoqués – c'était notre point faible. Dans des gros bureaux, tels le PLM, Austerlitz (près de 2 000 agents), les questions à traiter sont nombreuses et prioritaires, sauf gravité exceptionnelle. J'ai le souvenir de violences anticommunistes pour les événements de Hongrie. Mais nous n'avons pas connu cette haine chez nous. Le personnel, sans doute dans son ensemble, désapprouvait l'intervention militaire de l'URSS mais il n'approuvait pas l'instrumentalisation politique que certains voulaient en faire contre les communistes français.

L'Algérie était un gros problème. Pendant tout un temps les camarades ne savaient pas comment l'aborder. Même quand on paraissait ne pas être entendu, nous avons tenu sur les positions de la CGT et fait avancer la volonté de paix qui menait à l'indépendance. La condamnation de cette guerre éclata avec les atrocités de l'OAS et notre participation (CGT) fut massive.

6° Il n'est un secret pour personne que le débat politique était vif dans les Bureaux Gares Parisiens, avec l'existence de cellules du PCF, de sections du PS ou de la SFIO, de gauchistes. Toi, Michel, tu étais un militant communiste connu et reconnu, (tes petits carnets évoquent les réunions de cellules, de sections, les ventes de l'Huma, tes gardes à l'Huma dans les périodes chaudes...). Comment articulais-tu toutes ces activités ?

Apparemment mon appartenance au parti communiste n'a jamais été une entrave à mon militantisme CGT. Je dis apparemment car il se peut que certains personnels m'aient critiqué dans mon dos. Mais le fait justement qu'ils ne l'aient pas fait au grand jour tend à prouver qu'ils ne se sentaient pas très sûrs de leurs arguments.

Pour moi, au contraire, l'appartenance au PCF était utile à mon combat syndical. Ce parti m'a souvent confié la tâche de directeur ou directeur adjoint d'école. J'ai même assuré durant deux années le cours d'économie politique, cycle 1 et cycle 2, en partenariat avec Philippe Herzog à l'université Paris



Michel Delugin au 23^e congrès fédéral en 1975

sections	Etat d'organisation 24/10/1955	Gares et Ambulants de PARIS	année 1975
		CLIGNANCOURT	182
NORD	275	NORD	913
EST	167	EST	468
PLM	416	PLM	1105
AUSTERLITZ	223	AUSTERLITZ	851
MONT-PARNASSE	58	MONT-PARNASSE	345
SAINT-LAZARE	223	SAINT-LAZARE	274
AVIATION	105		
BCM	13		
		BRUNE	561
		DSA	39
TOTAL	1480		4738

IX rue Navarin. Les locaux ont depuis ce temps été vendus.

Inutile de préciser que cette tâche était, en partie, nouvelle pour moi, car si j'étais assez bien armé dans le domaine de l'économie marxiste, j'avais à apprendre des autres théoriciens, que les étudiants, pour beaucoup, maîtrisaient déjà. J'étais à ce moment secrétaire régional et, au prix de gros efforts, j'arrivais, les cours ayant lieu le vendredi soir de chaque semaine, à lire et à étudier les économistes contemporains les plus en vue.

Je me suis efforcé à ce que mes tâches syndicales n'en souffrent pas et si cela a pu parfois se produire, les manquements ont été, du moins je l'espère, compensés par les connaissances acquises que je m'efforçais de faire partager.

Le PCF était vraiment présent et actif tant sur les ambulants qu'au centre de tri du PLM. Des jeunes arrivants, (Reynès, Legrand, Campana, Dumas, etc.) avaient apporté du sang frais. Il comptait, au PLM, si ma mémoire est bonne, environ 300 adhérents. Il se permettait des initiatives impensables. Par exemple, dans le cadre de la campagne pour une élection présidentielle, les camarades avaient réussi à obtenir la présence, à la pause du service de nuit, du candidat Jacques Duclos. La diffusion de l'Huma Dimanche était régulière et faite au grand jour dans la plupart des services.

7° Au congrès confédéral de 1969, qui suit de très près Mai 1968, tu es le premier intervenant après le rapport de présentation de Georges SEGUY, tu dis avec modestie que Aimé Halbeher de Renault Billancourt devait être le premier, mais qu'il n'était pas prêt, Toujours est-il que le PLM est entré en grève le 17 mai, le lendemain de l'entrée en grève de Renault.

Je confirme qu'Halbeher n'était pas prêt et il n'est pas impossible qu'en nous plaçant dans les tout premiers intervenants, la CGT ait voulu donner un coup de chapeau aux organisations entrées parmi les premières dans la grève.

Justement l'annonce de la grève chez Renault m'a conforté dans mon idée de proposer l'occupation du bureau. J'étais quand même un peu inquiet. J'ai

donc appelé Frischmann (avec un téléphone dont j'avais l'assurance qu'il n'était pas sur écoute). Georges était un peu perplexé, me faisant remarquer que l'occupation allait nous créer de lourdes responsabilités mais il me dit que si je sentais le personnel décidé, il fallait y aller. Après, tout au long de la grève, nous avons toujours bénéficié de l'appui du bureau fédéral. Cette occupation a été une riche expérience. Les personnels, syndiqués ou non, se sont organisés pour mettre en sûreté les objets de valeurs, un règlement intérieur pour la cantine a été adopté limitant les heures de service des boissons alcoolisées, des équipes de nettoyage mises sur pied...etc.

Un comité de grève est constitué tout simplement avec les secrétaires généraux des trois sections et prend quelques décisions comme celle d'interdire toutes publications de tracts autres que celles des syndicats et des partis politiques organisés dans l'entrepris (PCF et PS).

Le mouvement s'est déroulé sans aucun incident.

A noter que la rentrée eut lieu drapeaux en tête mais pas sans une certaine amertume chez nombre de jeunes.

Je me suis exprimé à ce sujet dans le recueil de témoignages de la CGT publié pour le 30^e anniversaire de la grève.

Malgré les résultats revendicatifs exceptionnels et bien que notre organisation ait été l'axe indéniable du mouvement, les adhésions furent peu nombreuses chez les jeunes. Je me souviens que nous avions le souci constant d'empêcher nos jeunes de se laisser embarquer dans les actions des étudiants.

On risquait alors une répression policière féroce et une dérive des objectifs initiaux. Peut être aussi que l'analyse que nous faisons du mouvement de la société et du processus révolutionnaire nous empêchait d'être bien en phase avec les jeunes générations.

8° Et 1974? C'est encore du PLM, et de la Brigade C, le 17 octobre, que la grève démarre. Quel souvenir en as-tu et qu'as-tu ressenti comme différence avec 1968?

En 1974, je ne travaille plus au PLM depuis 4 ans. Grâce aux acquis de 1968, je suis devenu permanent. Certes, je conserve le contact avec mon bureau, avec les réunions syndicales et politiques. Au PLM, il y a des militants actifs et capables, et je n'ai pas lieu d'intervenir.

D'ailleurs, je ne pourrais le faire car, permanent fédéral, je suis appelé par d'autres services, parisiens et provinciaux.

On a changé de stratégie sur l'unité et il faut s'en expliquer. La proposition de FO de créer un comité de grève régional, à l'image de celui de 1968, ne semble pas convenir à la situation : pas de mot d'ordre de grève, décisions prises sur place, grévistes et non grévistes, dans les mêmes réunions, et sans incident.

Nous n'avons pas eu de mal à démontrer que ce comité ne serait nullement représentatif des forces

syndicales, lesquelles se situaient dans les services à forte concentration de personnel. C'est à ce niveau que la démocratie s'exerçait. Il nous paraissait indispensable que le personnel soit lui-même juge des propositions ministérielles. La Fédération donnait son avis, sans trancher, et soutenait les personnels quelle que soit leur position. De ce fait, les décisions de poursuite de la grève, ou de son arrêt, ont été prises à la base, là où elles avaient commencé. Sur cette question, les choses n'ont pas toujours été faciles, y compris au BF où il n'y avait pas, au début de la discussion, l'unanimité. Le porteur de cette idée était Jean Abbadie, secrétaire régional; j'avoue que je la partageais.

Une anecdote passée inaperçue : au cours de la grève, le 19 novembre précisément, j'arrive comme chaque matin à la Fédération et je trouve les présents (il est environ 8h, et tous les camarades ne sont pas encore là) écoutant Frischmann proposant à Madeleine Vignes de répondre à l'invitation de Philippe Bouvard à l'émission du journal de Radio Luxembourg à 13h, où il l'interrogera sur la grève. Madeleine, déjà retenue, refuse catégoriquement.

A cette époque Philippe Bouvard était connu comme un journaliste aux interviews à la limite de l'impertinence. Et, à ce jour où la grève commence à être impopulaire, personne n'est volontaire pour affronter Philippe Bouvard. C'est alors que Frischmann s'adresse à moi, me disant, bien sûr, que je remplis toutes les conditions (service où le mouvement commença, où il reste le plus fort...). J'arrive à Radio-Luxembourg à l'heure fixée, il y a déjà un intervenant (je suppose), je crois comprendre dans les salutations échangées que c'est un journaliste du Figaro qui vient d'obtenir un prix littéraire. En tout cas, il n'est pas très fort en matière de syndicalisme puisqu'il me demande "si notre ami Edmond Maire va venir", il me confond avec Georges Séguy !!!

Le troisième intervenant n'est autre que l'homme de théâtre Jean-Louis Barrault, qui revient d'un voyage en Amérique du Sud d'où il a rapporté une espèce de couverture, qui fait l'admiration des hôtes. Philippe Bouvard arrive, jovial, serre des mains, je vois qu'une secrétaire lui tend un dossier qui paraît être celui qui nous concerne, mais...

D'emblée, le journaliste me pose la question de savoir si cette grève qui gêne tant la vie du pays va continuer ou s'arrêter. Mais aucun ton agressif. J'explique pourquoi et comment elle pourrait s'arrêter si le gouvernement prenait en considération la revendication essentielle de nos émoluments mensuels de 200 F. C'est alors que Philippe Bouvard, sérieux, déclare "c'est vrai que ce n'est pas beaucoup !". Le ton était donné, j'allais pouvoir accuser le gouvernement, et particulièrement le sinistre Pierre Lelong, ministre des PTT.

De retour à la Fédération, je suis gratifié d'un compliment de Frischmann (qui en est avare) «tu t'en es pas mal sorti»...

9° J'ai été frappé, en lisant tes carnets, par ton souci permanent de l'état d'organisation du syndicat. A la fin de chaque mois, tu dresses le bilan du nombre de cartes, de timbres, d'adhésions réalisées sur l'ensemble du syndicat. Ce ne doit pas être étranger à la formidable progression des effectifs syndiqués entre 1955 (1 480 adhérents au moment du premier congrès) et 1975 (4 738 à la fin de l'année).

Le souci d'une bonne organisation et notamment d'une trésorerie saine aimait pas mal de militants à l'exemple même de Georges Frischmann.

Me sachant désordonné, j'ai toujours évité ce poste de trésorier et je me suis débrouillé pour y placer chaque fois un militant expérimenté. A la Fédération, chaque matin, à l'arrivée du courrier, Georges était là. Il était très attentif aux adhésions, sachant que si nous n'avions pas tel chiffre à telle date, on ne rattraperait pas la perte. Alors, avec d'abord Louis Pénissard, le plus ancien et peut être le plus rigoureux, puis, pour continuer, avec Paul Reynès, nous avions des militants qui ne se satisfaisaient pas seulement d'aligner des chiffres mais qui téléphonaient, voire se déplaçaient pour discuter avec les camarades en difficulté.

10° Les remises de cartes constituaient un moment essentiel. La lecture de tes carnets indique, par exemple, à la date du 5 janvier 1956, la participation à l'assemblée de remise de cartes : 60 présents au transbordement avec Martial Redon; le 6 janvier en brigade A, 35 présents avec Marcel Planès, en brigade C 90 présents avec Georges Frischmann, etc...

Il est des moments plus propices que d'autres pour renforcer le syndicat et il ne faut pas les rater. En fin d'année, ou en début d'année suivante, les remises de cartes sont de ces moments. Durant toute une période où les réunions étaient strictement interdites, la "remise des cartes" était tolérée.

Ces contacts avec les personnels étaient enrichissants et déterminants pour le dynamisme de l'activité syndicale.



Les petits carnets de Michel Delugin

Pour conclure : en 1975, tu passes la main à Paul Reynès, que tu estimais beaucoup; la passation s'effectue dans la sérénité.

Quand il a pris officiellement ma suite, Paul Reynès occupait la fonction de secrétaire général depuis plus de 4 ans. Pour officialiser, on attendait que je remplace Abbadie à la Région. Avec Reynès, je ne pouvais pas trouver mieux. Ce dont je me réjouis, c'est, avec quelques camarades comme Paul, d'avoir aidé à la formation de nombreux militants que l'on a retrouvés, que l'on retrouve, dans des organismes de direction de la CGT. On a été dans les UL, à la CE des UD, parfois au secrétariat général, ou collaborateur du bureau confédéral. C'est cela la CGT.

J'ai une pensée émue pour une militante qui a été à mes côtés à la Région, Sandrine Béliard. Lors de la mise en place des centres de tri de banlieue, à partir de 1975, elle avait réussi cet exploit de contacter les centaines de jeunes recrutés par l'administration et envoyés en formation et avait, ainsi, pu constituer les sections CGT avant l'ouverture des centres. Il fallait le faire...

Enfin, je pense bien sûr, à **Jean Abbadie, notre maître à tous**, qui a tant marqué de son empreinte, de son intelligence et de son humanisme, l'activité de la CGT en Région Parisienne.

**Dossier réalisé
par Robert Gilles**

Michel DELUGIN est dans le MAITRON

«Mieux que le PANTHEON, le MAITRON. On y entre en nombre, les figures connues comme les obscurs et les sans grade...»

(Claude Penetier, Directeur du Maitron)

Michel DELUGIN est né le 23 août 1927 dans une famille de petits commerçants ruinés lors de la crise économique des années 30. Le père devint alors employé aux pompes funèbres. Il fit des études secondaires au lycée d'Aurillac (1938-1939) et au lycée Lakanal de Toulouse (1940-1944). Résistant, Michel appartient aux maquis du Puy de Dôme, puis aux FTP du Lot. Il entra en 1945 au Centre des PTT de Toulouse Gare, en qualité d'agent d'exploitation du service général. Il adhéra immédiatement à la CGT. Reçu au concours et nommé l'année suivante commis nouvelle formule, il est affecté au bureau de poste de Paris 17. Il poursuit son militantisme aux côtés de Calvet, un militant qui fit grande impression sur lui. Là, il vécut comme un drame la scission syndicale. De retour d'une période militaire de plusieurs mois, débutée au printemps 1947, il est affecté au bureau de poste de Paris 11.

En 1948, il est nommé, à sa demande au Bureau Gare du PLM, à la gare de Lyon, et devient rapidement une figure marquante des bureaux gares. Il est secrétaire adjoint de cette section du syndicat départemental de la Seine en 1951. En 1954, au XV^e congrès fédéral, il est élu à la Commission Exécutive Fédérale, où il sera reconduit jusqu'en 1991.

Il est élu secrétaire général lors du premier congrès de 1955 des Bureaux gares et ambulants parisiens et réélu lors de chaque congrès annuel, jusqu'en 1975 où lui succédera Paul Reynès. Il le marque de son empreinte et s'impose comme un des négociateurs de la délégation au ministère des PTT en 1974.

De 1957 à 1982, il est membre du Bureau Fédéral, et un des responsables de l'activité en direction du service général. En 1975, Michel Delugin succède à Jean Abbadie au poste de Secrétaire Général de l'Union Régionale PTT d'Île de France. Bernard Bouche lui succédera en 1983. Ensuite, il milite à l'Union Fédérale des Retraités.

Michel est depuis 1944 adhérent et militant du Parti Communiste Français. Maire adjoint de Champigny sur Marne, chargé de l'administration générale du personnel, Il a également assuré la présidence de Champigny Solidaire, association chargée de s'occuper du logement d'urgence temporaire.

Sa compagne, Cécile Allouche, militante qu'il épousera en 1950, avait été déportée, à l'âge de 16 ans à Auschwitz. Le père de Cécile avait été torturé rue des Saussaies et défenestré en juillet 1944, la mère de Cécile déportée, gazée, brûlée à son arrivée dans ce même camp d'Auschwitz. Cécile put revenir du camp. Cécile et Michel eurent trois enfants.

Michel est, aujourd'hui, Président de Libération Nationale PTT, responsabilité qu'il assume après celle de Secrétaire Général. Il a été également membre du Conseil d'administration du Musée de la Résistance Nationale et Directeur de son journal Notre Musée.

La vie de l'IHS

13^e conférence de l'UFR du 13 au 15 octobre 2015 et 40^e anniversaire

L'IHS était invité à la 13^e conférence de l'UFR (l'union fédérale des retraités) à Balaruc les Bains. Patrick Bourgeois, président de l'institut, dans son intervention, est revenu, à l'occasion de ce 40^e anniversaire de la création de l'UFR en 1975, sur les raisons qui ont conduit à construire l'UFR et ses sections départementales sur deux jambes : le territoire et l'entreprise.

«Lorsque, à la fin des années 1960, la CGT décide de donner un nouvel élan et de nouveaux moyens à son action pour la défense des retraités et futurs retraités, il faut sans doute y intégrer l'analyse qu'elle tire du mouvement de mai 1968.

En effet ce mouvement est principalement marqué par l'irruption des jeunes, des femmes, de couches nouvelles de salariés sur le devant de la scène, mais les retraités, en règle générale, restent en dehors de cet embrasement.

Ce qui a pour conséquence, que sur la question des retraites en général, les textes élaborés à la fin du conflit soient le reflet de leur moindre participation. Cela vaut d'une part dans le « Constat de Grenelle » sur l'avenir des systèmes de retraites et d'autre part dans le relevé de conclusion concernant les fonctionnaires, connu sous le vocable de « Constat Oudinot », où il n'est fait aucune mention du problème des retraites.

La question de l'appropriation par eux-mêmes de leurs revendications pour qu'ils soient entendus au niveau de leurs exigences est posée.»

Patrick précise également « que l'année 1968 marque le début d'une réduction des zones de résidence avec l'intégration progressive des points au traitement soumis à retenue pour pension.

Ajoutons également que dans la Fonction publique comme dans le secteur privé, les retraités, du fait de l'indexation des pensions sur les salaires, bénéficient d'une revalorisation de leur pouvoir d'achat non négligeable.

Ce qui montre ce lien étroit entre les revendications des actifs et celles des retraités, et notamment sur cette question du rapport salaire/pension, qui définit le taux de remplacement.»

Pour comprendre ce temps long sur la mise en place d'un outil spécifique aux retraités au sein de la CGT, il fait quelques rappels historiques soulignant l'apport de la conférence aux soirées de l'été 2015 de Serge Lottier sur le thème de l'histoire des Unions Fédérales (UFC et UFR) et invite à relire le supplément au numéro 68 du Relais, ainsi que la brochure de Maurice Desseigne, « De la charité à la solidarité » sur le contenu des revendications liées à la retraite et aux succès obtenus au bénéfice des travailleurs actifs et retraités.

« C'est la renaissance officielle de la Fédération Postale au congrès de Limoges en septembre 1945 qui verra le courant de lutte de classe pour la première fois majoritaire dans la Fédération réunifiée.

Reprenant l'appel de la CGT pour que « les retraités rejoignent leur syndicat et s'investissent dans la reconstruction du pays », la Fédération s'adresse aux retraités (journal fédéral d'août 1945) pour défendre leurs revendications.

Même si les retraités ont toujours eu leur place à la CE fédérale, il n'en reste pas moins que "l'approche actifs/retraités" repose plus en termes d'alliance que de convergences d'intérêts. Il faut comprendre par "alliance" l'idée de fusion de deux forces, la seconde constituant davantage une force d'appoint à la première.

Ce qui ne favorise pas forcément la prise en compte de la spécificité "Retraités" et de leurs revendications.»

Si de 1945 à 1975, une page dans le journal fédéral est consacrée aux retraités, « Le coin des retraités », c'est en mars 1952 que va naître la Section Nationale des Retraités pour



organiser les retraités et porter leurs revendications à partir des syndicats départementaux.

Patrick démontre aussi que permettre l'expression des revendications de toutes les diversités et des spécificités (notamment celles des retraités et des cadres), au sein d'une Fédération souveraine et favoriser les convergences d'intérêts est une constante dans la stratégie fédérale depuis 1950.

En effet « dès le 14^e congrès de novembre 1952, le bureau fédéral comprend un secrétaire à la propagande et qui a aussi en charge la section nationale des retraités.

René Toussaint occupe cette responsabilité.

Né le 20 février 1910 à Saïda (Algérie), agent puis inspecteur des PTT à Meknès (Maroc), il est sept fois poursuivi devant les tribunaux pour activités subversives. Intégré dans les cadres français en mai 1957, René Toussaint reste membre du bureau fédéral jusqu'au 16^e congrès.»

Dans son intervention, Patrick montre les écueils évités notamment le repli sur soi de l'activité retraitée et le fonctionnement en parallèle des sections de retraités dans les syndicats départementaux.

« L'impulsion par la Fédération en accord avec l'UFR de n'avoir qu'une seule trésorerie actifs/retraités dans les syndicats s'inscrit dans cette démarche. (...) Il en sera de même lorsque la Fédération en 1993, mettra en débat le principe d'un taux de cotisation des retraités aligné sur celui des actifs (1%).

La première conférence nationale de l'UFR se tiendra en 1977, après la sortie au premier trimestre 1976 du 1^{er} n° du « Bulletin des retraités », qui s'appellera ensuite en 2008 « Le Fil du Temps ».

René Crenier sera le premier secrétaire général de l'UFR, qui comptait à cette époque environ 10 000 adhérents parmi les retraités, chiffre qui descendra à près de 8 000 en 1982. »

L'orateur souligne les actions des retraités et les succès revendicatifs : en 1982-1983, la mensualisation des pensions et le relèvement du minimum de pension égal au minimum de traitement ; suite à la loi Quilès, les 35 000 exclus du reclassement, ont obtenu l'essentiel dans la période 1992-1995. Seront également obtenues par la mobilisation des retraités d'autres avancées comme la gratuité de l'abonnement téléphonique ou encore celle de la carte bleue.

« Cela illustre bien, dit-il, que dans une bataille globale comme celle

contre la loi Quilès (mais ce n'est pas la seule), les retraités peuvent exprimer leurs revendications propres à côté de celles des actifs ».

Il aborde aussi les changements de statuts de nos entreprises qui ont amené des particularités nouvelles comme les dispositifs de départs anticipés à la retraite qui fait que des agents sont encore considérés comme actifs alors qu'ils ne sont plus au travail, nécessitant une coopération en amont plus étroite entre la section des retraités et les sections d'actifs.

« Si cela n'a pas toujours été simple, il reste que le choix fédéral sur la conception de l'UFR et de ses sections rattachées au syndicat départemental a permis de gérer avec souplesse cette réalité nouvelle. »

Il mentionne que depuis 1982, « un actif membre du bureau fédéral avait en charge la responsabilité de l'UFR pour impulser l'activité « retraités » en y intégrant la dimension « retraitables ».

Aujourd'hui, le secrétaire de l'UFR n'étant plus au bureau fédéral, la prise en compte de l'activité des retraités/retraitables est suivie par un membre du bureau fédéral en charge de cette responsabilité.

Pour conclure « l'activité revendicative en direction des retraités depuis 1952 notamment et bien sûr à partir de 1975 avec la création de l'UFR, s'articule pleinement avec l'orientation politique de la Fédération décidée au congrès de 1950 sous l'impulsion de Georges Frischmann, et confirmée depuis : permettre aux diversités et spécificités de s'exprimer pleinement et favoriser la cohérence revendicative autour de convergences d'intérêts. »

Cette intervention a été suivie par un auditoire attentif, curieux de son histoire, 8 adhésions à l'IHS ont été réalisées.

Danièle Ledoux

Conférence UFC des 5 et 6 novembre 2015 et 40^e anniversaire

Le 40^e anniversaire célébré à l'occasion de cette conférence était aussi et avant tout, celui de la section UFC (Union fédérale des Cadres) du Rhône et de son principal animateur : Albert Barou, auquel il convient de rendre l'hommage qui lui est dû.

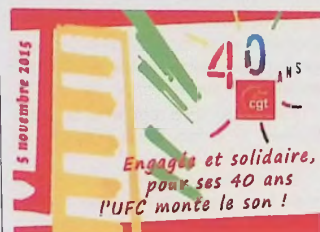
Inspecteur depuis 1965 puis receveur de 1988 à 1995, élu aux CAP durant toutes ces années chez les IN, Albert n'est pas peu fier de la création de la 1^{re} section de cadres dans le Rhône en pleine grève de 1974 (35 jours de grève), en novembre, avec l'aide de Roland Granada

secrétaire de l'Union Syndicale CGT des PTT du Rhône.

Il marque de son empreinte cette section dont il a assuré la permanence militante durant plus de vingt ans. Par sa pugnacité, son infatigable ardeur il a impulsé le travail d'un collectif qui maîtrisait l'art de la négociation, des contestations, revendications, actions et ... convivialité. Il a bousculé souvent et dérangé parfois les directions.

Extraits de son témoignage :

« L'activité de l'UFC du Rhône reposait sur un travail de proximité avec les cadres des différents services par des visites régulières des copains, des visites de bureaux... afin de rompre leur isolement, pour recueillir leurs revendications, faire converger leurs raisons d'agir contre l'exploitation



dont ils étaient victimes comme tout salarié... la section effectuait un travail permanent d'information par la diffusion de notre presse fédérale : Bulletins spécifiques à leurs catégories, Flash cadres... nous éditions aussi un journal de notre section départementale, et des journaux dans chaque branche : Centres de tri, Bureaux de Poste, Télécoms...

et même dans les grands établissements...

Mais nous avons également participé activement aux réunions organisées par « la Boîte » à l'intention des cadres, destinées à mieux les faire adhérer à « la stratégie de l'entreprise » ; nous nous saisissons de celles-ci pour intervenir, faire connaître nos propositions constructives pour le service public et le personnel. C'est ainsi qu'au cours d'un séminaire régional à Chamonix, nous vendions, avec Robert Cerro, dans les travées, le livre édité par la Fédération « PTT et si on gérait autrement ? ».

Nous avons été particulièrement efficaces au niveau des cours d'Inspecteurs élèves (INE) avec Geneviève Payen, des Chèques Postaux, Annick Prost du syndicat des Postaux, Michel Dupuis de la Brigade de réserve et Robert Cerro des Télécoms, puis aux centres de tri (accueil, création de section CGT, heures d'information, grève des INE etc...) De jeunes recrues cadres ou receveurs y effectuaient leur formation initiale (9 mois), puis leurs formations complémentaires, issus de tous les départements⁽¹⁾ ...

Tout ce travail était payant : aux élections aux Commissions Administratives Paritaires nous obtenions 25 % minimum chez les Inspecteurs (cadre A), et même 37,5 % au centre de tri de Montrochet en 1983. »

5 et 6 novembre : Conférence de l'UFC : embarquement pour trois années à venir

170 délégués ont débattu pendant 2 jours à la Bourse du Travail de Lyon.

Le rapport introductif présenté par Alain Le Corre, secrétaire général de l'UFC a défini les axes prioritaires de travail :

La mixité, l'égalité professionnelle, les discriminations, le travail et la reconnaissance des qualifications en terme de promotions, salaires, quelle part contributive des cadres sur les stratégies des entreprises et l'organisation du travail ? La construction d'un service public de la communication, la revendication d'un management alternatif...

Le fil rouge de cette conférence étant la proximité, les sections syndicales et le renforcement.

Alain Gautheron, secrétaire général de l'UFC durant 10 ans avant d'être secrétaire général de la Fédération, Maurice Desseigne, responsable de la section nationale des cadres supérieurs, étaient présents; l'IHS était invité et représenté par Yveline Jacquet, membre du bureau.

Alain Le Corre, a rappelé les raisons historiques qui ont motivé le choix du lieu pour tenir cette conférence. C'est en effet à Lyon qu'en pleine grève de 1974 fut créée, à titre expérimental, la 1^{re} section UFC de la Fédération.

Louis Viannet était l'invité d'honneur du 40^e anniversaire célébré à cette conférence. Louis était secrétaire fédéral adjoint en 1975, il fut chargé de présenter le rapport sur l'organisation de la Fédération et le dossier sur lequel les congressistes se sont prononcés pour créer l'UFC. Les objectifs assignés alors visaient le renforcement dans cette catégorie, l'engagement d'un débat de masse avec les cadres, le développement d'actions pour la défense de leurs revendications en convergence avec les autres catégories...

Alain Gautheron a rappelé quelques moments phares de l'UFC, notamment l'initiative prise pour répondre à l'urgence de la communication avec la parution du « Flash cadre », preuve de la capacité d'intervention rapide et pertinente de l'UFC. Il dit la fierté éprouvée lorsqu'une page du Monde a publié un appel public des cadres PTT pour une réelle rénovation du service public, contribuant ainsi à la prise de conscience de la nocivité d'une réforme qu'ils refusaient d'accompagner.

Fierté non moindre lorsque l'UFC, à la pointe de l'innovation a été la première organisation syndicale à utiliser le réseau VIF des Télécommunications pour engager un vaste débat avec le personnel et Maryse Dumas contre le rapport Prévost ...

Que peut apporter l'histoire à l'UFC ?

L'Institut met à la disposition des militants des études, des travaux utiles

à la compréhension des problèmes d'aujourd'hui. Ils n'apportent pas de solutions, mais éclairent, à la lumière de l'expérience comme le souligne Alain Gautheron : « la formation des cadres a aussi besoin d'un détour par l'histoire... Celle qui permet de tirer des enseignements des événements passés ou présents, de comprendre les évolutions, les enjeux du secteur économique dans lequel on travaille, celle qui étudie le rôle et la place des hommes dans les évolutions... »

Des ouvrages de référence à consulter :

Une brochure écrite par Maurice Desseigne sur le thème « Femmes cadres et le syndicalisme cadre » enrichira sans nul doute la réflexion sur la mixité.

Madeleine Colin⁽²⁾, téléphoniste des PTT, directrice d'Antoinette, publie en 1975 un ouvrage : « Femmes, Syndicats et luttes de classe, Ce n'est pas d'aujourd'hui » dans lequel elle met en évidence le rôle prépondérant joué à toutes les époques par les femmes dans la conquête de la réduction du temps de travail, la reconnaissance du droit au travail, l'égalité des salaires...

Les nombreux articles du Relais sur l'UFC⁽³⁾, le management...

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces thèmes dans les colonnes du Relais.

Yveline Jacquet

1. « 1974 : Chez les cadres, une pionnière voit le jour dans le Rhône », Le Relais, n°67, juillet 2015.

2. Madeleine Colin a exercé son activité syndicale à tous les niveaux de responsabilité de la CGT : de la section syndicale d'un central téléphonique au bureau confédéral, de 1955 à 1969, en passant par le bureau national de la Fédération CGT des PTT.

3. L'UFC a 30 ans, entretien avec Alain Gautheron, Le Relais, n°28, décembre 2005

Le flash a 30 ans, n° 57, Le Relais, janvier 2013

La création de l'UFC, Maurice Desseigne, Le Relais, n° 59, juillet 2013

Un angle d'approche de la mise en place de l'activité cadre après la guerre : 1945-1974, Le Relais, n°64 oct. 2014

Aperçu sur l'histoire de l'UFC et de l'UFR, conférence de Serge Lottier Le Relais, supplément du n°68, oct. 2015

70^e anniversaire du congrès fédérateur de la 3^e fédération le 2 décembre 2015

Sous la responsabilité de la région du Limousin et du syndicat départemental de la Haute-Vienne, cette conférence anniversaire a rassemblé 88 personnes à Limoges le 2 décembre 2015.

Les syndicats départementaux de la région, l'IHS régional du Limousin, la fédération CGT Fapt représentée par Christian Mathorel et Emille Filliol, l'IHS CGT Fapt en présence d'Alain Gautheron ancien secrétaire général de la Fédération, Patrick Bourgeois président de l'IHS, Bernard Bouche, André Brangeon, Paulette Zaganiacz, Yveline Jacquet et Thérèse François constituaient cette assemblée.

Albert Le Guern, Louis Viannet, Maryse Dumas, Colette Duynslaeger, anciens et anciennes secrétaires généraux étaient excusés ainsi que Charles Sanctet, secrétaire général de Libération Nationale PTT.

Camille Senon était également présente, elle a été décorée le 1^{er} décembre des palmes académiques. 88 personnes étaient présentes.

L'introduction a été présentée par Bernard Bouche dont voici quelques extraits.

"Il n'y a rien de mieux que de connaître les racines de l'arbre pour connaître les fruits qu'il produit. Georges Frischmann ne commence-t-il pas l'histoire de notre fédération en 1672? Notre contribution s'en tiendra au dernier quart du 19^e siècle, c'est à dire au moment où l'arbre CGT se prépare à sortir de terre. En effet à peine un quart de siècle après la fin sanglante de la Commune de Paris en 1871, était créée en septembre 1895 à Limoges la confédération générale du travail: la CGT... Quelques dates repères pour rappeler le cheminement chaotique de l'unité dans la fédération CGT des PTT... A la suite des grèves de 1906 et 1909 dans les PTT, c'est la naissance en 1910 de la première Fédération postale. Elle aura une vie éphémère et sera toujours dominée par les syndi-

cats de catégories. Elle n'adhère pas à la CGT. 1914, la guerre éclate, la majorité de la CGT souhaite l'union sacrée avec la bourgeoisie. En 1916, les heurts entre catégories et les luttes de personnes fragilisent l'organisation, la Fédération postale est morte pendant la guerre!

Août 1919, elle se reconstitue et devient Fédération Nationale des PTT, elle comptera jusqu'à 75 000 adhérents dans trois syndicats autonomes: agents, ouvriers, employés (facteurs). Elle adhère à la CGT.

... Au congrès de la Fédération des PTT en 1921, c'est la motion "collaboration de classe" qui l'emporte largement sur celle des "unitaires". Ces derniers décident de créer la Fédération Postale Unitaire, adhérente à la CGT-U et à l'internationale syndicale rouge (ISR) tandis que la majorité restera dans la CGT dite confédérée. Dans la profession, ce rapport de force perdurera jusqu'au congrès de Limoges en 1945....

La dernière ligne...encore sinieuse... jusqu'au congrès de Limoges. Lors du conseil national de début février 1945, d'emblée la majorité confédérée prétend s'arroger tous les pouvoirs. La question de la répartition des délégués et la juste représentation de la région parisienne vont animer les débats. Finalement et c'est la première fois dans un congrès national, chaque adhérent comptera pour une voix pour la désignation des délégués au congrès. La préparation sera intense, 45 syndicats départementaux et 16 sections de la région parisienne ont envoyé des PV de ces assemblées. Les revendications tournent autour du vécu au quotidien, pouvoir d'achat et traitements, effectifs, habillement, indemnités de chaussures et bicyclette, ce qui pré-occupait la population après ces années difficiles et douloureuses. Les nationalisations sont aussi beaucoup discutées, elles sont à l'ordre du jour du jour du programme du Conseil National de la Résistance.

Au congrès du 10 au 15 septembre 1945 à Limoges, la Fédération des PTT comptabilise 109 025 adhérents, par exemple en Corrèze 753, en Creuse 396 et en Haute Vienne 1182.



Le 10 septembre 1945, dans la salle de l'Evêché, se retrouvent 544 délégués. Il y aura plus de 40 heures de séances plénières avec un débat intense, des enjeux considérables pour la Fédération des PTT, pour la CGT. Fleury jouera un rôle central.... Les nouveaux statuts apportent des modifications de taille : fusion des trois syndicats de catégories dans les syndicats départementaux et une Fédération unique et non plus organisée en syndicats nationaux de catégorie afin d'avoir une structure forte et unie. Après un débat vif, le projet des unitaires est adopté par 76 119 voix pour et 33 312 contre. A ce moment les confédérés deviennent officiellement minoritaires et les unitaires majoritaires, c'est la première fois dans l'histoire de la CGT dans les PTT. Ce qui provoque le départ de 150 délégués confédérés de la salle du congrès. Une nouvelle commission exécutive sera élue, elle élit son bureau fédéral et Fernand Piccot, un résistant, au poste de Secrétaire général de la Fédération...."

La discussion qui a suivi va aborder quelques questions : en particulier sur les raisons du choix du lieu du congrès à Limoges, la place des femmes dans la fédération, le sens de l'expression "courant révolutionnaire" et comment ces idées sont-elles devenues majoritaires?

La séance s'est terminée par une interview en vidéo de Louis Viannet, enregistrée quelques semaines auparavant qui apporte une riche analyse de cette période.

Un numéro spécial du Relais à venir publiera les différentes interventions du colloque.

Compte rendu réalisé par Paulette Zaganiacz et Thérèse François

Conférence sur la Sécurité Sociale

L'IHS et la Fédération Cgt Fapt ont organisé le 16 décembre 2015 à Montreuil, une Conférence à l'occasion du 70^e anniversaire de la fondation de la Sécurité Sociale.

C'est Patrick Bourgeois, président de l'IHS qui présentait ce « Regard historique sur la Sécurité Sociale ».



Il est revenu sur les origines de la Sécurité Sociale, les fondements de sa conception, sa mise en œuvre, à la Libération, le rôle de la Mutualité, les difficultés nées de la scission de 1947 et son évolution dans le secteur de la Poste et des Télécommunications.

Une soixantaine de personnes ont participé à cette conférence présidée par Maurice Desseigne avec la participation de Christian Mathorel Secrétaire Général de la Fédération et d'Elyane Bressol, présidente de l'Institut d'Histoire de la Confédération. Un riche débat a suivi.

Cette conférence fera l'objet d'une brochure mais vous pouvez dès à présent la retrouver sur le site : [http : www.cgt-fapt.fr/2015/12/conference-sur-la-securite-sociale](http://www.cgt-fapt.fr/2015/12/conference-sur-la-securite-sociale)



120 ans de la CGT

Neuf auteurs, historiens et observateurs du mouvement social retracent de façon chronologique les principaux épisodes de l'histoire de la CGT de 1885 à nos jours.

Un livre de référence où chacun peut puiser la force d'inventer les engagements d'aujourd'hui et de demain.

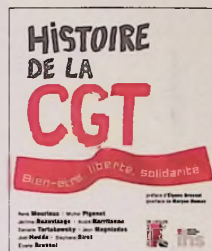
Les auteurs : René Mouriaux ; Michel Pigenet ; Jérôme Beauvisage ; André Narrisens ; Danielle Tartakowsky ; Jean Magniadas ; Joël Hedde ; Stéphane Sirof et Elyane Bressol.

Préface d'Elyane Bressol. Postface de Maryse Dumas.

LES EDITIONS DE L'ATELIER

Les Editions Ouvrières

Prix 18€



Sac à terre



Ce livre retrace 25 ans d'histoires et de luttes des Postiers dans les Bouches du Rhône de 1971 à 1995.

A travers ce livre, un collectif d'anciens militants CGT du Syndicat Cgt Fapt 13 Poste s'est donné comme objectif de faire revivre le passé pour mieux comprendre le présent.

« Pour ne pas laisser tomber dans l'oubli toutes les luttes que nous avons menées. Nous avons répercuté les écrits tirés des archives et ce livre restera un documentaire, un témoignage de cette période transcrite dans quelques 350 pages et permettra aussi d'y puiser les raisons de ne jamais lâcher sur l'action dans l'intérêt collectif du monde du travail ».

Le collectif qui a travaillé sur le livre est composé de : Rolande Carrière, Gilberte Cortès, Martine Hervé, Alain Croce, Denis Estève, Gilbert Leguet, Claude Pélissier, Gérard Baussaint, Charles Ribard, Amédée Pagano, Régis Maisonneuve.

Prix de vente : 10€

Syndicat CGT Poste des Bouches du Rhône

55 Av de la Rose ; Bât Ext D 13013 Marseille



Renouvelez votre abonnement

En ce début d'année, c'est le moment de penser à renouveler votre abonnement au Relais : 15 euros + 5 euros pour votre adhésion à notre IHS.

Chèque à établir à l'ordre de l'IHS-CGT-Fapt - CCP 20 625 80 R.

La trésorière Yvette Cros remercie ceux et celles qui ont renouvelé leur abonnement en 2015 ainsi que les 70 nouveaux adhérents et adhérentes.